



Pierre Blanc, Athling

Athling : « Le relevé mensuel adressé à l'emprunteur doit être revu en profondeur »

Une interview de Pierre Blanc, directeur associé, Athling, auteur du rapport sur le crédit renouvelable.

- Vous êtes un spécialiste du crédit. Qu'avez-vous découvert de nouveau dans votre étude sur le crédit renouvelable ?

Deux points principaux : l'importance du crédit renouvelable pour certains secteurs d'activité et les montants moyens des tirages, par exemple 81% inférieurs à 250€.

- Par rapport aux pratiques internationales, qu'ont les pratiques françaises de si répréhensible ?

Chaque contexte est différent. Il est délicat de se comparer à nos voisins européens par exemple et encore moins aux Etats-Unis. La publicité dans les magazines TV doit être revue en profondeur dans le fond pour les messages véhiculés et dans la forme parce que confus, peu pédagogiques et au total, peu lisibles. Même si globalement, la réglementation est respectée.

La question concernant l'étude de la solvabilité des clients est à nouveau posée. Elle est centrale dans le cadre de la transposition de la Directive européenne sur le crédit aux consommateurs (DCC). Enfin, le relevé mensuel doit aussi être revu en profondeur. C'est un « outil » fondamental dans la relation entre le prêteur et son client. Ce point n'avait pas jusqu'à maintenant été soulevé.

- Laquelle, lesquelles de vos mesures font consensus et seront adoptées ?

Les 5 premières orientations données par Mme Lagarde et M. Hirsch reprennent des propositions formulées dans le rapport. Il est beaucoup question au niveau européen de crédit responsable. La France avec ces 5 orientations apportera des réponses concrètes, notamment avec des pratiques plus responsables et raisonnables en matière d'amortissement de ces crédits. Il faut s'attendre à ce que nos partenaires européens s'en inspirent.

- Quelle sera la démarche d'ici au printemps pour le dépôt du projet de loi gouvernemental ?

Mme Lagarde a insisté sur la concertation avec les parties concernées. La journée d'hier de présentation du rapport à l'opinion publique a marqué le point de départ des travaux sur la réforme du crédit à la consommation. Nous avons bien noté que le gouvernement et les Parlementaires vont partir de données empiriques et de l'examen de pratiques « terrain ». Notre rapport s'inscrit parfaitement dans cette démarche.

L'achat de Holassure par les Caisses d'Epargne abaisserait leur notation bancaire...

La vente envisagée par la CNCE (Caisse Nationale des Caisses d'Epargne) pour un montant compris entre 1,6 Md€ et 1,9 Md€ de plus de 80% des titres de Holassure aux Caisses d'Epargne (CE) régionales ramènerait à ces caisses environ 15% du contrôle de CNP Assurances, mais baisserait aussi dangereusement leurs fonds propres, selon FO Caisse d'Epargne. Prévue au 1^{er} trimestre 2009, « cette opération consiste à dégrader la solvabilité des CE afin de restaurer celle de la CNCE, récemment mise à mal par la perte de trading de 751 M€ », analyse le syndicat sur un ton très négatif, mais argumenté.

Présentée comme un rapprochement industriel entre les 17 CE et CNP Assurances, cette opération vise le transfert suivant. La CNCE, qui contrôle actuellement 100% de Holassure - qui détient lui-même 49,98% de Sopassure, qui détient à son tour 35,5% de CNP Assurances - céderait entre 85% et 88,73% de Holassure